

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À DES TRAVAUX DE TRANSFERT DES CHARGES DU POSTE DE PORT-DANIEL 69-25 kV
VERS LES POSTES MICMAC 230/161-25 kV ET DE PASPÉBIAC 230-25 kV**

1. Référence : Pièce B-0005, page 5.

Préambule :

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) justifie la nécessité des travaux associés au transfert des charges du poste de Port-Daniel vers les postes Micmac et de Paspébiac par le fait que le poste de Port-Daniel 69-25 kV est un poste de conception désuète et que le tronçon de ligne radiale qui l'alimente est vétuste.

Demandes :

- 1.1 Veuillez préciser si les travaux visés par la présente demande font partie d'un plan d'évolution ou d'une stratégie régionale. Si oui, veuillez le (la) déposer.
- 1.2 Veuillez préciser l'âge du tronçon de ligne auquel fait référence le Distributeur.

2. Référence : Pièce B-0005, pages 5 et 7.

Préambule :

Le Distributeur présente une description sommaire des solutions étudiées. La solution 1 consiste, entre autres, à construire un nouveau poste de Port-Daniel à 69-25 kV en 2015 et à installer deux transformateurs de 22,5 MVA, pour une capacité limite de transit de 32 MVA.

Le Distributeur précise que la charge à la pointe 2010-2011 du poste de Port-Daniel actuel a été de 9,6 MVA. La figure 1 montre que la pointe anticipée de ce poste en 2026 est de 10 MVA.

Demandes :

- 2.1 Veuillez expliquer le choix de l'utilisation de deux transformateurs de 22,5 MVA retenu au scénario 1, compte tenu de la faible croissance anticipée de la charge.
- 2.2 Veuillez commenter l'opportunité d'utiliser un ou des transformateurs de moindre capacité.

3. Référence : Pièce B-0005, page 9, tableau 1.

Préambule :

Les résultats de l'analyse économique du scénario 4 présentent une valeur résiduelle au montant de 1,1 M\$ actualisés 2012.

Demande :

3.1 Veuillez préciser à quels équipements font référence cette valeur résiduelle.

4. Référence : Pièce B-0005, page 9.

Préambule :

Les résultats de l'analyse économique montrent que le scénario 4 représente un avantage de 2 M\$ par rapport au troisième scénario. De plus, pour le Distributeur, les enjeux liés à ce projet sont minimes puisque celui-ci est considéré comme un projet standard de modifications du réseau de distribution et que la configuration du réseau final est normalisée. Il est d'avis que la solution proposée est simple.

Demandes :

4.1 Veuillez préciser si les avantages non monétaires associés au scénario 4 s'appliquent également au scénario 3. Veuillez expliquer votre réponse.

4.2 Outre les avantages non monétaires déjà énoncés, veuillez élaborer, le cas échéant, sur les autres avantages qui ont été pris en considération par le Distributeur dans le choix du scénario 4 par rapport au scénario 3.

5. Référence : Pièce B-0005, pages 10 à 12.

Préambule :

Les travaux à réaliser par le Distributeur pour accroître la capacité de transit du réseau de distribution consistent, entre autres, à construire des sections de ligne à partir des postes Micmac et de Paspébiac et à reconstruire des sections du réseau principal.

Demande :

5.1 Veuillez compléter le tableau suivant :

	Longueur (km)	Coût (M\$ courant)	Calibre du conducteur
Nouvelle ligne de Micmac			
Nouvelle ligne de Paspébiac			
Nouvelle section réseau principal			
Autres sections de ligne, le cas échéant			

6. **Référence :** Pièce B-0005, page 11.

Préambule :

Le Distributeur précise qu'il utilisera un conducteur de calibre 477 pour reconstruire le réseau.

Demandes :

- 6.1 Veuillez préciser la capacité maximale de transit d'un conducteur de calibre 477 MCM.
- 6.2 Veuillez justifier le choix de ce calibre.
- 6.3 Veuillez préciser le calibre du conducteur utilisé sur les sections de ligne existantes. Si le calibre de ce conducteur est différent du calibre 477, veuillez en préciser la capacité.

7. **Référence :** Pièce B-0005, pages 8 et 11.

Préambule :

À la page 8, le Distributeur mentionne qu'il entend démanteler les « 50 derniers kilomètres de la ligne 717 ». À la page 11, il prévoit démanteler des « sections de réseau qui ne seront plus nécessaires ».

Demande :

- 7.1 Veuillez indiquer si le Distributeur entend démanteler des sections de réseau autres que les 50 derniers kilomètres de la ligne 717. Veuillez préciser.

8. Référence : Pièce B-0005, page 14.

Préambule :

Le Distributeur utilise une réserve pour imprévus de 10 % appliquée sur le coût des travaux. Cette réserve est basée sur le niveau de risque que représente le projet, tels que des « *problèmes liés à l'implantation d'appareils majeurs* ».

Demande :

8.1 Veuillez préciser, pour le projet actuel, les appareils majeurs auxquels fait référence le Distributeur.

9. Référence : Pièce B-0005, page 15, tableau 4.

Préambule :

Le Distributeur précise les principaux risques associés au projet qui ont été considérés dans l'établissement du taux de réserve pour imprévus ainsi que l'impact pondéré de chacun. L'élément de risque qui fait référence à la mise à niveau en fonction de nouvelles normes représente une somme de 394 000 \$.

Demande :

9.1 Veuillez expliquer comment le Distributeur a établi la valeur de l'impact monétaire (525 000 \$) et la probabilité d'occurrence (75 %) de l'élément de risque suivant : « *Modification possible, suite à l'ingénierie de détail, de portions de réseaux aériens existants à reconstruire ne respectant pas les nouvelles normes* ».